

Le Président

Reçu le :
29 AVR. 2019
C.C.S.A

M. Sylvain FERNANDEZ
Président
Communauté de Communes Sor Agout
Espace loisirs « Les étangs »
81170 Saix

Castres, le 10 avril 2019

Objet : Avis sur le PLUi arrêté de la communauté de communes du Sor et de l'Agout

Monsieur Le Président,

Le projet arrêté du PLUi arrêté de la communauté de communes du Sor et de l'Agout m'a bien été transmis et je vous en remercie.

Mes services l'ont examiné avec toute l'attention nécessaire sans y voir de points de désaccord sur ce qui relève du champ de compétence des CCI en matière d'urbanisme.

Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que les prescriptions et préconisations proposées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) en matière de structuration du développement économique me semblent correspondre au territoire et aux objectifs fixés par les élus.

- Je soutiens toutes les orientations visant au renouvellement urbain et à la maîtrise des extensions des villes/bourgs qui sont à la base du maintien et du développement de l'activité commerciale et de services, tant dans les pôles de proximité ou relais que dans les centres bourgs.
- Le projet de PLUi a pris la mesure de l'axe structurant que représentera l'A69.
- J'ai bien compris que le développement économique sera réalisé prioritairement sur les zones d'activité intercommunales et sera encadré par un Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE). A ce sujet, je vous invite à la plus grande prudence quant aux velléités de création de zones communales tout le long du trajet autoroutier, pour ensuite les convertir en zones intercommunales, ce qui n'aurait d'autre conséquence que d'exacerber la concurrence entre les territoires impactés par l'autoroute.
- J'ai bien noté votre volonté de faire de la ZA de la Prade une zone vitrine.
- Les prescriptions visant à améliorer ou créer les conditions d'une bonne accessibilité des espaces d'activités économiques par les transports collectifs, à mutualiser les services aux entreprises, à l'intégration paysagère des constructions, à la gestion environnementale des secteurs économiques sont positives.

Pour ce qui concerne la forme, j'ai pu apprécier la qualité du travail présenté ainsi que la spécialisation du PADD et la représentation graphique du règlement, ce qui facilite grandement une lecture rapide.

Compte-tenu des éléments décrits ci-dessus, j'ai le plaisir de vous transmettre l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel BOSSI